

COMPTE RENDU de la REUNION des DELEGUES DU PERSONNEL
Agence de TOULOUSE
En date du 21 mars 2019

Heure de début de réunion : 10h

Heure de fin de réunion : 11h30

➤ **Présents :**

Pour les Représentants du personnel : Monsieur RAYSSAC – Monsieur MAUBERT

Pour la Direction: Monsieur REVELLAT – Monsieur BENARD

Questions :

1/ Pouvez-vous nous transmettre le compte rendu de la réunion DP extraordinaire du 13/02/2019 ainsi que tous les documents demandés ? Pourquoi n'avons-nous pas eu de réponses à nos précédentes demandes ?

Il y a dû avoir un oubli – la demande a été faite à Carole, cela a dû être fait le 19 mars 2019

2/ Les délégués du personnel demande l'accès au registre du personnel actualisé au 21/03/2019 étendue au secteur "Grand Ouest" ?

Document remis ce jour pour consultation en agence

3/ Les locaux de Toulouse seront disponible jusqu'à quelle date ?

Quand le bail sera résilié – les négociations sont en cours

4/ Le CE a-t-il validé la nouvelle organisation ?

L'organisation a été présentée au CE – il n'y a pas d'aval à ce jour sous forme de vote. Toutefois les discussions avec le CE sont constructives et permettent d'avancer.

5/ Quand recevra-t-on les nouvelles licences ? Peut-on rouler sans licence a bord du véhicule ? Comment justifier lors d'un contrôle ?

Nous avons reçu la nouvelle licence, un envoi est en cours auprès de l'ensemble des conducteurs – un mail a été transmis à chaque conducteur prouvant cette nouvelle licence, ils peuvent la télécharger en attendant de recevoir la copie par courrier. La DREAL met du temps pour imprimer les 2000 copies, ils n'ont qu'une imprimante à disposition

6/ Combien de boitier "Drivy" ont été installé ? Les chauffeurs doivent ils vous donner leur accord pour ces locations ? Quand ? Comment ?

8 véhicules à ce jour – Les véhicules appartiennent à VORTEX et non pas aux salariés – pourquoi donc devraient ils donner leur accord. Les véhicules doivent être disponibles sauf problème spécifique

7/ Lors d'une réunion DP de Janvier dernier, vous nous disiez que les clients VORTEX étaient au courant de la mise en place de la location Drivy utilisant les véhicules VORTEX et qu'ils s'en félicitaient. Or,

certaines familles d'enfants transportés se posent des questions et ont alerté les Conseils Généraux qui n'avaient pas l'air au courant... Avez-vous réellement présenté ce projet aux Conseils Généraux ? Quand ? Comment ?

On ne parle pas de « DRIVY » mais d' »AUTOPARTAGE » - Un courrier ainsi qu'un email ont été envoyés à l'ensemble des clients en dates du 20 février 2019, ils sont donc tous informés – on peut aussi être confrontés à une absence de communication entre les services chez nos clients

8/ Pourquoi certains n'ont pas encore reçu le courrier (avec les nouvelles coordonnées) pourtant rédigé en date du 14 Février ?

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des salariés en prenant en compte l'adresse des bulletins de payes – si certains salariés ne l'ont pas reçu, il faut en informer Mathieu REVELLAT afin que nous puissions le renvoyer

9/ Allez-vous demander le renouvellement des contrats SNCF en Corrèze ?

OUI

10/ Suite aux différents licenciements et problèmes avec l'ex-agence de Toulouse, avez-vous prévu d'améliorer le dialogue social ? Comment ? Entendez-vous le cris d'alarme de certains chauffeurs face à leurs réclamations ? Comment ? Pensez-vous que l'ancien responsable d'agence puisse aller à la rencontre des salariés après ces dérapages verbaux ou manuscrits ?

Le siège n'a que très peu de retour – on ne peut pas généraliser des situations individuelles – Les ressources humaines ont géré en direct certains dossiers et le dialogue social s'améliore – on ne peut pas dire tout et n'importe quoi et mettre de l'huile sur le feu en diffusant des propos diffamant à l'encontre de la société

11/ Qui a remplacé Mme Labrousse ? M. Ogé ? M. Marsoni ? Mme Teulière ? M. Guillot a-t-il reçu un avertissement ?

Remplacement de Mme Labrousse → M. Rougier Patrick

Remplacement de M. Ogé → M. Chambon Olivier

Remplacement de M. Marsonni (le temps de son AM et de sa visite médical → Mme Magnabosco Beatrice – Mais est toujours en poste

Remplacement de Mme Teulière (suite à son inaptitude) → M. Andres Xavier

Concernant Monsieur GUILLOT, nous n'avons pas à répondre

12/ Qui sont les référents de pôle de mobilité dans notre secteur ?

Il n'y en a pas pour le moment – deux demandes de cartes VTC sont en cours afin d'avancer sur ces postes

13/ Des formations vont-elles être mises en place ? Où ? Quand ? Lesquelles ?

Oui - les dernières ont eu lieu en février, les suivantes vont être planifiées sur avril

14/ Mme Teulière a reçu un salaire de 160,20€ en net. A quoi cela correspond-il ? Elle a eu 3 rdv à la SNTI mais n'a été payé qu'un seul -? Pourquoi s'est-elle vu retirée 8€ du mois dernier ? Pourquoi ses feuilles de route ne correspondent pas avec la durée réellement travaillée à M+1 M+2 M+3 ? Quelle est la suite pour cette personne ? Comment et pourquoi en est-on arrivé à cette situation ?

Mme Teulière a passé deux visites médicales qui ont conclu à l'inaptitude de celle-ci.
La 1^{ère} en date du 24/01/2019 a été rémunérée sur le mois suivant.
La 2^{nde} en date du 12/02/2019 a également bien été rémunérée sur le mois de février.

A travaillé 23h sur le mois de Février, soit un total de 230.69€ brut à payer sur le mois.
Elle a été mise en « absence autorisée non rémunérée » avec en saisie d'observation « procédure d'inaptitude » du 13 au 22/02.

- Les 8.53€ correspondent à une régularisation de ces heures par rapport à la saisie des variables de la prépaies (soit par le biais d'un déclaratif). Nous avons donc récupéré 0.85h 51 minutes) sur les heures de janvier.

Son inaptitude n'est pas professionnelle et la procédure a été respectée.

S'il y a des rappels de salaire ils le seront.